

CONVENTION « Chèque sport » entre le CDOS du Doubs, la DDSCPP et :

Le club de :

Discipline :

N° d'agrément « sport » :

Le CDOS du Doubs et la DDSCPP reconduisent à compter du 1^{er} septembre 2016 le dispositif « chèques sport ». Il est destiné à aider les jeunes de **6 à 10 ans (2006 à 2010) dont les parents bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire**. Ce dispositif, **réservé aux enfants en écoles primaire**, revêt la forme d'une attribution d'un « chèque sport » dont le montant sera déterminé en fonction du nombre de demandes reçues par courrier au 1^{er} décembre 2016. **Les demandes reçues après le 1^{er} décembre 2016 ou par internet ne seront pas réglées**. Cette aide viendra en déduction du coût de l'adhésion demandée par le club.

Article 1. Le club signataire, représenté par

Demeurant à

Courriel lisible pour vous adresser les imprimés

Téléphone

S'engage à :

- Informer les dirigeants, entraîneurs, adhérents et parents de ce dispositif.
- Remettre les imprimés de demande de « chèque sport » à chaque parent qui le souhaite.
- Vérifier la validé et l'exactitude des demandes.
- Transmettre au CDOS 25 les demandes complètes accompagnées d'une fiche récapitulative.
- Communiquer au CDOS 25 le, montant des cotisations 2016-2017 pour les poussins, benjamins et minimes.

Article 2. Le CDOS du Doubs s'engage à :

- Fournir au club signataire les documents nécessaires au dépôt de la demande.
- Honorer le paiement des aides « chèques sport » dans la 1^{ère} quinzaine de décembre 2016.

Article 3. La présente convention est valable pour la saison 2016-2017.

A

A Besançon

Le

Le

Le président du club

Le président du CDOS 25

Cotisations 2016-2017

Catégories	Licence-assurance	Cotisation club	Total
Poussins			
Benjamins			
Minimes			

A retourner au CDOS 25 – 16, chemin J. de COURVOISIER – 25000- BESANCON ou à scanner à :
cdos.doubs@gmail.com